

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	15
<i>Représentés :</i>	4
<i>Absents :</i>	4
<i>Ayant pris part au vote :</i>	19

Séance publique du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 18 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER.
Mrs Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Karine MINIC représentée par M Pascal PRINGAULT
Mme Francine TEISSIER représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR
M Jean GARGUILLO représenté par Mme Sylvie LOPEZ
Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Régine DE RODAT

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
M Stéphane SANSAC
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Maurice TEULIER

**Délibération n°
DL20240403**

SUBVENTION AU CASLGR POUR 2025

Monsieur Pierre MALGOUYRES expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu d'attribuer la subvention 2025 au Centre d'Action Sociale et de Loisirs du Grand Rodez (CASLGR) qui intervient au profit des personnels communaux et communautaires.

Cette subvention correspond à :

- 0,80 % de la masse salariale N-1 soit 2023 :	5 185,19€
- Participation aux frais de fonctionnement :	89,43€
Subvention 2025 :	5 274,62€

Le versement de cette subvention fait l'objet de précomptes trimestriels selon les dispositions de la convention conclue entre la commune et l'association.

Où l'exposé de M. Pierre MALGOUYRES, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De valider** le versement d'une subvention de 5 274.62€ au CASLGR pour 2025 ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 01/04/2025
- Sa publication :
 - o Affichée le : 01/04/2025
 - o Retirée le :

Le secrétaire de séance
Maurice TEULIER

